

# **CITRA-KLEEN**

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : CITRA-KLEEN

Code du produit : 05-10430 Autres moyens d'identification : Non disponible.

Fournisseur : Sani-Marc Inc. Manufacturier : Sani-Marc Inc.
42 rue de l'Artisan 42 rue de l'Artisan 42 rue de l'Artisan

42 Ide de l'Altisali 42 Ide de l'Altisali 42 Ide de l'Altisali (Contraville, Qc G6P 7E3 G6P 7E3 G6P 7E3 1-819-758-1541 1-819-758-1541

 Utilisations
 : Applications industrielles: Dégraissant Solutions de
 Utilisations non
 : Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas

identifiées nettoyage. recommandées utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser. Ce
Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire. recommandées produit n'est pas destiné à un usage domestique.

Date d'édition (AAAA-MM-JJ) : 2020-02-17

En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.

Classification du : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 produit IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Mention : Attention d'avertissement

Mentions de danger

: Liquide combustible.

Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

**Généralités**: Lire l'étiquette avant utilisation. Garder hors de la portée des enfants.

Prévention : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Des équipements de protection spécifiques sont suggérés pour ce produit. Consulter la section 8 pour les détails.

Intervention : Rincer avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Aucune mesure spécifique nécessaire. Consulter la section 7 pour des renseignements supplémentaires sur le stockage et la manutention.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée inconnue : 6%

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 8%

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à : Aucun connu

une classification

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation : Mélange

| Nom<br>D-Limonène  | <u>Numéro CAS</u><br>5989-27-5        | <u>% (p/p)</u><br>5 - 10 |
|--|---------------------------------------|--------------------------|
| acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C10-16, sels de s<br>Alcohols, C12-15, ethoxylated<br>xylènesulfonate de sodium | 68081-81-2<br>68131-39-5<br>1300-72-7 |                          |
| Potassium, hydroxyde de  | 1310-58-3                             | 1 - 5                    |



CITRA-KLEEN Page 1 de 6

#### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les

En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever.

veux Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste. Contact avec la peau

Ingestion Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des

symptômes apparaissent.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin

si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Contact avec les Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

veux

irritation larmoiement rougeur

Contact avec la peau Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été

ingérées ou inhalées.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

# Moyens d'extinction

Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse. Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se

produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent

créer des risques de feu ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique

dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de lutte

contre l'incendie

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire

autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions** Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher individuelles

l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de

déversement si nécessaire.

Protection individuelle Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Méthode de nettoyage Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la

terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13).

Rinçer à l'eau pour le nettoyage final.



CITRA-KLEEN Page 2 de 6

#### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention

Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Entreposage et Incompatibilité Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des acides. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10).

|  | 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE  |
|--|--|
| Limites d'exposition professionnelle                   |  |
| Nom des ingrédients                                    | Limites d'exposition   |
| potassium hydroxide  Contrôles d'ingénierie appropriés | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Sensibilisant cutané.  C: 2 mg/m³ CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017).  C: 2 mg/m³ CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).  C: 2 mg/m³ CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).  VECD: 2 mg/m³ 15 minutes.  CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).  CEIL: 2 mg/m³  Pour les utilisations manufacturières ou industrielles il peut être pertinent de: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser de l'équipement de ventilation antidéflagrant. |
| Mesures de protection individuelle                     |  |
| Protection oculaire/faciale                            | Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécéssiter le port de lunettes de sécurité. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.   |
| Mains et Protection du corps                           | Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.<br>Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.   |
| Protection respiratoire                                | Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.   |

| 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES |                                |                         |                                     |                        |   |  |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|---|--|
| État physique                        | Liquide. [Liquide limpide]     | рН                      | 12.5                                | Point d'éclair         | Vase clos: 61°C (141.8°F)<br>[Tagliabue.] |  |
| Couleur                              | Jaune.                         | Densité relative        | 1.006                               | Point de fusion        | Non disponible.                           |  |
| Odeur                                | Orange                         | Viscosité               | Non disponible.                     | Point d'ébullition     | Non disponible.                           |  |
| Seuil olfactif                       | Non disponible.                | Tension de vapeur       | Non disponible.                     | Point : d'inflammation | Non disponible.                           |  |
| Solubilité dans :                    | Non disponible.                | Densité de vapeur :     | Non disponible.                     | Taux d'évaporation :   | Non disponible.                           |  |
| Température de décom                 | position : Non disponit        | ole.                    | Température d'auto-<br>inflammation | : Non disponible.      |   |  |
| Coefficient de partage<br>eau        | n-octanol/ : Non disponit      | ole.                    | Inflammabilité (solides et s        | gaz) : Non disponible. |   |  |
| Limites inférieure et sup            | érieure d'explosion (d'inflamm | ation): Non disponible. |                                     |                        |   |  |



CITRA-KLEEN Page 3 de 6

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Matériaux Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

incompatibles matières oxydantes

Réactif ou incompatible avec les acides.

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler

les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Risque de réactions dangereuses Peut provoquer une réaction exothermique en présence d'acides.

Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voie d'exposition Voies d'entrée probables : Cutané.

Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé Symptômes

Contact avec les yeux

Ingestion

Inhalation

Peut causer une irritation des yeux.

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique

connu.

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun effet important ou danger critique

connu.

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Aucun effet important ou danger critique

connu.

Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

#### Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient      | Résultat        | Espèces | Dosage                 | Exposition |
|--|-----------------|---------|------------------------|------------|
| (R)-p-mentha-1,8-diene                 | DL50 Cutané     | Lapin   | 5000 mg/kg             | -          |
|  | DL50 Orale      | Rat     | 4400 mg/kg             | -          |
| acide benzènesulfonique, dérivés mono- | DL50 Orale      | Rat     | 438 mg/kg              | -          |
| alkyles en C10-16, sels de sodium      |                 |         |                        |            |
| Alcohols, C12-15, ethoxylated          | DL50 Orale      | Rat     | 2 g/kg                 | •          |
| xylènesulfonate de sodium              | CL50 Inhalation | Lapin   | 6410 mg/m <sup>3</sup> | 4 heures   |
|  | Poussière et    |         |                        |            |
|  | buées           |         |                        |            |
|  | DL50 Orale      | Rat     | >5000 mg/kg            | -          |
| potassium hydroxide                    | DL50 Orale      | Rat     | 273 mg/kg              | -          |

# Renseignements sur les effets toxicologiques

 Mutagénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Tératogénicité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Effets sur le développement
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Effets sur la fertilité
 Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation Non disponible.

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

| 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES           |          |         |            |  |  |  |
|-----------------------------------|----------|---------|------------|--|--|--|
| <u>Données sur l'écotoxicité</u>  |          |         |            |  |  |  |
| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |  |  |  |
|                                   |          |         |            |  |  |  |
|                                   |          |         |            |  |  |  |
|                                   |          |         |            |  |  |  |
|                                   |          |         |            |  |  |  |



CITRA-KLEEN Page 4 de 6

| (R)-p-mentha-1,8-diene        | Aiguë CE50 421 μg/l Eau douce    | Daphnie - Daphnia magna   | 48 heures |
|-------------------------------|----------------------------------|---|-----------|
|                               | Aiguë CE50 688 μg/l Eau douce    | Poisson - Pimephales promelas -<br>Juvénile (jeune à l'envol, larve | 96 heures |
|                               |                                  | de poisson, porcelet sevré)   |           |
| Alcohols, C12-15, ethoxylated | Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce    | Algues - Pseudokirchneriella  | 96 heures |
| ,                             |                                  | subcapitata   |           |
|                               | Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce   | Crustacés - Ceriodaphnia dubia -                                    | 48 heures |
|                               |                                  | Néonate   |           |
|                               | Aiguë CE50 302 μg/l Eau douce    | Daphnie - Daphnia magna -   | 48 heures |
|                               |                                  | Néonate   |           |
|                               | Aiguë CL50 1400 μg/l Eau douce   | Poisson - Pimephales promelas                                       | 96 heures |
|                               | Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce  | Algues - Pseudokirchneriella  | 96 heures |
|                               |                                  | subcapitata   |           |
|                               | Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna -   | 21 jours  |
|                               |                                  | Néonate   |           |
| xylènesulfonate de sodium     | Aiguë CE50 230 mg/l              | Algues - Selenastrum  | 96 heures |
|                               | Aiguë CE50 >400 mg/l             | Daphnie   | 48 heures |
|                               | Aiguë CL50 >400 mg/l             | Poisson - Fathead minnow  | 96 heures |
| potassium hydroxide           | Aiguë CL50 80 ppm Eau douce      | Poisson - Gambusia affinis -  | 96 heures |
|                               |                                  | Adulte  |           |

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

| 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT |            |  |   |                    |             |
|---|------------|--|---|--------------------|-------------|
|   | Numéro ONU | Désignation officielle de transport de l'ONU                 | Classe de danger<br>relative au transport | Groupe d'emballage | Placard TMD |
| Classification pour le<br>TMD           | UN1993     | UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE N.<br>S.A. (D-Limonène, mélange) | 3   | III                |             |

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<u>Autres informations</u> Se référer aux documents d'expédition pour l'information spécifique concernant le DOT, IMDG ou l'IATA.

bioaccumulation

# Listes canadiennes INRP canadien Les composants suivants sont répertoriés: D-Limonène Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Listes internationales États-Unis Indéterminé.

#### **16. AUTRES INFORMATIONS** Hazardous Material Information System (États-2 Unis) 2 Risque d'incendie Réactivité 0 Protection personelle В Date d'édition/Date de révision (AAAA-MM-: 2020-02-17 Élaborée par Département des affaires règlementaires Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541



CITRA-KLEEN Page 5 de 6

# Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



CITRA-KLEEN Page 6 de 6